



19

**Déclaration de la Délégation du Niger à la 20^{ème} session du
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel relative au
rapport national de Madagascar au Conseil des droits de
l'homme (Genève, 03 novembre 2014)**

Monsieur le Président,

Permettez-moi au nom du Niger d'adresser mes chaleureuses félicitations à la délégation malgache pour son passage à ce deuxième cycle de l'EPU.

Ma délégation voudrait noter que malgré la crise politique qui a impacté sur la réalisation des recommandations issues du premier cycle, des avancées ont été enregistrées par les autorités malgaches en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme : il s'agit notamment de l'adoption la loi n° 2014-2007 par l'Assemblée Nationale, le 19 juin 2014 portant création de la Commission Nationale des droits de l'homme.

Aussi, les réformes de l'appareil judiciaire et du système pénitentiaire engagées par les autorités malgaches vont certainement améliorer l'accès à la justice aux citoyens et des meilleures conditions aux détenus.

Ma délégation salue par ailleurs, les mesures prises par le Gouvernement malgache visant la gratuité des soins préventifs et curatifs chez les enfants de moins de 5 ans et en faveur des femmes. Il en est de même de celles relatives à la lutte contre la violence basée sur le genre, à travers la création des centres d'écoute et de conseils juridiques ainsi que des plates formes à tous les niveaux basées sur les principes de 3P, à savoir la prévention de la violence, la provision de services adéquats, la promotion du droit et de la justice.

Pour terminer ma délégation lui fait les recommandations suivantes :

- Ratifier les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme aux quels il n'est pas partie ;
- Intensifier sa coopération avec les organes de traités.

Je vous remercie